

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CANDIDATURA DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA À A
CHJAMA À CANDIDATURI "CUNSIGLIERI PÀ U
NUMERICU CUURDINATORI" LANCIATA DA L'AGENZA
NAZIUNALI DI A CUISIONI DI I TARRITORII**

**CANDIDATURE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À
L'APPEL À CANDIDATURE "CONSEILLERS NUMÉRIQUES
COORDINATEURS" LANCÉ PAR L'AGENCE NATIONALE
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I. OBJET DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de proposer la candidature de la Collectivité de Corse à l'appel à candidatures « recrutement de conseillers numériques coordinateurs dans le cadre de France Numérique Ensemble » lancé à l'automne 2023 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

II. CONTEXTE

Conformément à la délibération n° 21/083 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021, le 31 mai 2021, la Collectivité de Corse a déposé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Recrutement et accueil de conseillers numériques », lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin de recruter deux conseillers numériques, un pour le Cismonte et un pour le Pumonte.

Cette candidature a été retenue par l'ANCT, et deux conseillers numériques ont ainsi été recrutés en juin et juillet 2022 via des contrats de projet de 24 mois au sein de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique.

Conformément à la délibération n° 22/119 CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022, la convention de subvention au titre du dispositif « Conseillers numériques France Services » a été signée entre la Collectivité de Corse et l'ANCT le 22 novembre 2022. Cette dernière a octroyé à la Collectivité de Corse une subvention de 50 000 € par conseiller numérique, soit un total de 100 000 € de subvention pour les deux conseillers numériques recrutés pour 24 mois.

Cette somme a d'ores et déjà été versée à la Collectivité de Corse.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, Smart Isula, adopté par la Collectivité de Corse le 2 juin 2022 (cf. délibération n° 22/074 AC).

Les deux conseillers numériques recrutés au sein de la Collectivité de Corse réalisent ainsi trois principales missions :

- 1- Mettre en place des actions d'inclusion numérique à destination des citoyens pour les accompagner dans leurs démarches administratives et les aider à monter en compétence au sein de la société numérique ;
- 2- Mettre en réseau et coordonner les 26 autres conseillers numériques recrutés en Corse par des structures publiques et privées dans le cadre du dispositif

« Conseillers numérique France Services » de l'ANCT (~ 4 000 recrutés sur toute la France) ;

- 3- Accompagner et soutenir l'association Hub Corsica pour un numérique inclusif dans la réalisation de ses missions. Créé le 10 mai 2022, le Hub Corsica est l'association des acteurs de la médiation numérique en Corse. Son rôle est d'assurer la coordination et l'accélération de l'inclusion numérique en Corse. Son ambition est de faire de la Corse un territoire inclusif qui accompagne ses citoyens en situation de précarité numérique et émancipe sa population vers une utilisation active, consciente et citoyenne des outils et usages digitaux.

En tant qu'initiateur du projet, la Collectivité de Corse est membre de plein droit et siège au sein du comité d'orientation stratégique du Hub Corsica (cf. délibération n° 22/120 CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022).

Le Hub Corsica assure deux missions principales :

- Fédérer, animer et former l'écosystème de la médiation numérique en Corse ;
- Accompagner les projets d'inclusion numérique sur le territoire.

Le bilan d'activité des deux conseillers numériques de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique figure en annexe 2 du présent rapport.

III. APPEL À CANDIDATURES

À l'automne 2023, l'ANCT a lancé un nouvel appel à candidatures intitulé « Recrutement de conseillers numériques coordinateurs dans le cadre de France Numérique Ensemble » (cf. annexe 1 au présent rapport).

Cet appel à candidatures vise à sélectionner et à positionner officiellement, au sein de chaque département, un conseiller numérique en qualité de « conseiller numérique coordinateur » afin de répondre au besoin croissant d'accompagnement des conseillers numériques, de coordination de leur activité et d'animation de leur réseau.

Dans le cadre de cet appel à candidatures l'ANCT confie trois principales missions aux futurs conseillers numériques coordinateurs :

- 1- Participer au maillage et aux synergies territoriales pour augmenter l'impact du dispositif « conseillers numériques » ;
- 2- Être le relais principal entre les employeurs, les conseillers numériques, les Hubs numériques pour un territoire inclusif, et l'équipe d'animation nationale ;
- 3- Imaginer et mettre en place des collaborations sur la base des besoins de la communauté des conseillers numériques, pour ancrer le dispositif dans la stratégie d'inclusion numérique territoriale.

Les collectivités territoriales sont éligibles à ce nouvel appel à candidatures, y compris celles disposant déjà de conseillers numériques. Elles peuvent décider soit le recrutement de nouvelles personnes, soit de positionner leurs conseillers

numériques déjà recrutés en tant que coordinateurs.

Les deux conseillers numériques de la Collectivité de Corse œuvrant déjà dans les faits en qualité que coordinateurs, et étant déjà reconnus comme tels par leurs pairs, il est proposé que la Collectivité de Corse candidate à cet appel à candidatures en positionnant ses deux conseillers numériques en tant que coordinateurs, l'un sur le Cismonte et l'autre sur le Pumonte.

Dans le cas du positionnement des conseillers numériques existants en tant que coordinateurs, l'appel à candidatures de l'ANCT prévoit que le montant de la subvention par poste soit de 50 000 € pour 24 nouveaux mois à compter de la fin de la première convention des conseillers numériques.

En candidatant la Collectivité de Corse prétendrait ainsi à être de nouveau bénéficiaire d'un soutien financier de 100 000 € pour ses deux postes de conseillers numériques devenus coordinateurs pour 24 nouveaux mois.

Un avenant aux deux premières conventions portant sur le financement des postes de conseillers numériques serait établi pour tenir compte de leur évolution en conseillers numériques coordinateurs.

Le financement applicable au poste de conseiller numérique coordinateur commencerait à courir à compter à l'échéance de la période initiale de financement des conseillers numériques, à savoir juin 2024 pour l'un des conseillers, et juillet 2024 pour l'autre. Il se substituerait aux modalités de renouvellement des postes de conseillers numériques lancé par l'ANCT.

Comme pour l'appel à candidatures précédent, le règlement de la nouvelle subvention de 100 000 € serait effectué, par virement bancaire, sur le compte de la Collectivité de Corse par la Caisse des Dépôts et Consignations, mandatée par l'État pour le versement des subventions du dispositif « conseillers numériques coordinateurs » piloté par l'ANCT.

Aucune contrepartie financière ne sera demandée à la Collectivité de Corse dans le cadre de ce projet.

La Collectivité de Corse devra simplement renouveler, avant leur terme, les deux contrats de projet de ses deux conseillers numériques pour une période de 24 mois, et également revoir leurs fiches de poste afin d'y insérer les nouvelles missions qui leur seront confiées en tant que coordinateurs.

La dépose de la candidature doit se faire de manière dématérialisée via la plateforme : www.demarches-simplifiees.fr.

IV. ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

En contrepartie du soutien de l'État, la Collectivité de Corse s'engagerait (cf. annexe 1 au présent rapport) à :

- Ce que les activités des conseillers numériques coordinateurs soient réalisées à temps complet (35h par semaine) ;
- Laisser partir les conseillers numériques coordinateurs en formation dédiée ;
- Permettre à ses conseillers numériques coordinateurs de se former en

continue via les modules de formation continue proposés par le dispositif (un module obligatoire et pris en charge par an), et via les webinaires organisés régulièrement par l'équipe d'animation nationale ;

- Ce que les conseillers numériques coordinateurs utilisent principalement les outils et services nationaux mis à disposition, notamment l'Espace Coop, le tableau de pilotage et les canaux Mattermost (outil de chat interne) pour communiquer avec les conseillers numériques. A sa demande, les coordinateurs pourront être identifiés comme un administrateur sur les canaux Mattermost de leur territoire ;
- Permettre aux conseillers numériques coordinateurs d'être une interface vis-à-vis des acteurs locaux et nationaux intervenants dans le domaine de la médiation numérique ;
- Mettre à disposition des conseillers numériques coordinateurs les moyens et équipements nécessaires pour réaliser leur mission (ordinateur, téléphone portable, espace de travail, voiture si nécessaire) ;
- Mentionner le soutien apporté par l'État au travers du dispositif conseiller numérique dans ses propres actions de communication. En particulier, sur les supports de communication (plaquette, site internet, affiches, vidéos, etc.), elle s'engage à faire figurer la mention « Opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif Conseiller numérique », le lien suivant : « www.conseiller-numerique.gouv.fr » et les logos du dispositif Conseiller numérique et de France Relance.

V. CONCLUSION

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer la candidature de la Collectivité de Corse à l'appel à candidatures « conseillers numériques coordinateurs » de l'ANCT telle que proposée dans le présent rapport ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer et à exécuter les différents documents, conventions et leurs annexes relatifs à cet appel à candidatures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.